

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES PÉTITIONS**  
**chargée d'examiner les objets suivants :**

**Pétition pour des aménagements de la route du Village, 1295 Mies**

**1. PREAMBULE**

La commission thématique des pétitions a siégé le jeudi 29 octobre 2020 pour traiter de cet objet à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6 à Lausanne.

Elle était composée de Mme Valérie Induni, de MM. Salvatore Guarna (remplaçant Daniel Trolliet), Olivier Petermann, Philippe Cornamusaz (remplaçant Guy Gaudard), François Cardinaux, Fabien Deillon (remplaçant Pierre-André Pernoud), Jean-Marc Nicolet (remplaçant Olivier Epars), Pierre Zwahlen, Philippe Liniger, Daniel Ruch, sous la présidence de M. Vincent Keller.

Monsieur Jérôme Marcel, secrétaire de la commission (SGC) a tenu les notes de séance et nous le remercions vivement pour son travail.

**2. PERSONNES ENTENDUES**

*Pétitionnaires : La délégation est composée de : Mme Yaele Meilland.*

*Représentants de l'État : La délégation est composée de : M. Laurent Tribolet, Chef de la division entretien DGMR.*

**2. DESCRIPTION DE LA PÉTITION**

Pétition déposée par Madame Yaele Meilland domiciliée à Mies. Elle est munie de 350 signatures et demande de sécuriser et pacifier la rue du Village victime d'une augmentation de trafic importante qui compromet la sécurité des piétons et des cyclistes.

Dès lors, les pétitionnaires demandent les mesures suivantes :

- Rétrécissement de la chaussée soit par l'élargissement des trottoirs, soit par l'installation de chicanes ou autres obstacles.
- Mise en place d'appareils de mesure de la vitesse effective des automobiles de manière permanente.
- Meilleure signalisation et surélévation de tous les passages piétons de types « dos d'ânes ».

Ils estiment que ces mesures physiques et visuelles, largement utilisées dans d'autres communes, contribueront à ralentir les véhicules automobiles et ramener un peu d'harmonie dans le village.

**3. AUDITION DES PÉTITIONNAIRES**

Madame Yaele Meilland, pétitionnaire, vit à Mies où elle est propriétaire.

Elle explique la motivation des 350 signataires par une augmentation très intense du trafic motorisé à la rue du village de cette localité de 1700 habitants. Cette rue est victime du basculement de trafic

de la bretelle d'autoroute de Coppet en direction du canton de Genève Les dangers sont liés en particulier aux poids lourds ainsi qu'à des excès de vitesse. Elle a exprimé d'abord ses soucis concernant les dangers que subissent les piétons et les cyclistes au niveau de la commune. On lui a répondu que la commune n'avait guère les moyens de faire des travaux et que cette route est classée cantonale, D'où la pétition adressée au Grand Conseil. L'objectif serait de pacifier cette route et y favoriser la mobilité douce.

Les pétitionnaires souhaitent en premier lieu sécuriser les passages piétons et réduire la vitesse. [...]

#### **4. AUDITION DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT**

Monsieur Tribolet Chef de la division entretien DGMR explique le statut d'une route cantonale en traversée de localité. La LRou définit que cette route est à la commune qui doit en assurer l'entretien, le développement, les aménagements et la sécurisation.

Précisons que le canton, par sa DGMR accompagne les communes pour les prises de décisions et par des subventions. Mais c'est à la commune de prendre l'initiative de travaux de réfections.

Dans le cas de la route qui nous concerne, elle fait partie du réseau de base principal et voit passer environ 10000 véhicules par jour.

Il constate que la commune est intervenue en 2014 sur un tronçon de cette route et qu'elle a tout récemment voté un nouveau crédit pour un tronçon supplémentaire. Tout ne sera pas résolu. Il faut constater que l'espace est restreint, mais que l'accidentologie semble faible.

Monsieur Tribolet précise que l'on ne peut proposer des solutions sans avoir d'abord analysé soigneusement la situation.

Par exemple. Pose de dos d'ânes (En langage populaire « gendarmes couchés » engendre du bruit insupportable pour les voisins.

Répondant à des questions, le chef de la division entretien de la DGMR précise les choses suivantes :

- Un détournement prendrait 10 ans et ne se fait plus guère.
- Cette route fait partie du réseau réservé aux convois exceptionnels
- Si la commune demandait de diminuer la vitesse autorisée à 30 km / h la DGM demanderait une analyse basée sur des données objectives, mais ce ne serait peut-être pas la panacée, compte tenu que cette rue ne permet en général pas de rouler à plus de 30 km/h.
- La DGM n'intervient pas sur la demande de riverains, mais de la commune.
- Concernant la pose de feux, les normes VSS font référence, mais c'est une analyse complète qu'il convient de faire.

#### **5. DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION**

Il ressort des délibérations que la voie de service passe par la commune. Une voix s'insurge clairement pour dire que la municipalité de Mies n'a pas pris ses responsabilités.

Certains s'expriment en faveur du classement pur et simple.

Après rappel des dispositions légales par le secrétaire de la commission, une majorité se dessine pour une prise en considération partielle et renvoi au conseil communal de Mies.

## **6. VOTE DE RECOMMANDATION**

*Par huit voix pour la prise en considération partielle de la pétition (le Grand Conseil ne se positionne pas sur le fonds de cette pétition, mais la transmet au conseil communal de Mies afin qu'il réponde sur le fond aux pétitionnaires), trois voix pour le classement et une abstention, la commission recommande au Grand Conseil la prise en considération partielle de la pétition.*

Prévonloup, le 22 janvier 2021.

*Le rapporteur:  
(Signé) Philippe Liniger*